MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 26 octobre 2018

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2018-11
relatif à
la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2016, le Conseil communal a amendé et accepté le préavis No : 2016-07 relatif à la réfection de la route de Froideville entre le carrefour du Carro et le chemin de Chenalet. Ces travaux ont été menés à leur termes (à l'exception de la pose du tapis final). Et ce, en respectant délais et coûts.

La largeur de la route n'a pas été modifiée et est restée à environ 5.5 mètres. Cette largeur devait en principe permettre de limiter la vitesse des usagers de ce tronçon. Corollaire, cette largeur complique le croisement de poids lourd entre eux, incitant régulièrement au moins l'un d'eux, souvent celui qui descend, à empiéter sur la banquette (ou accotement soit les bords de la route non recouvert de goudron).

2. Explications des travaux projetés

Afin de limiter les dégâts aux accotements actuellement en terre recouverte d'herbe et parsemée de cailloux, il est proposé de les stabiliser par la pose de tout-venant (mélange terre-pierre) sur une largeur de 1 m et une profondeur de 40 cm.

Ce mélange permet une certaine végétalisation tout en supportant le passage de véhicules lourds. De plus, ce type de banquette permet de garder un effet visuel étroit.

Ces travaux seraient effectués préalablement mais dans la même étape de travail que la pose de la couche de roulement (tapis final). Ainsi, ils n'engendreront pas de coût supplémentaire de mise en œuvre

Dans le but de limiter la vitesse sur ce tronçon, tout spécialement aux croisements de la route de Froideville avec les chemins du Ru et de Chenalet, nous souhaitons créer une surélévation de la chaussée.

Vous trouverez, en annexes le plan représentant les travaux :

- La partie « bleue » représente la stabilisation comme expliquée précédemment.
- La partie « saumon » représente la surélévation de la chaussée, celle-ci sera équipée à ses deux extrémités de décrochements sur 80 cm.

3. Estimation du coût des travaux TTC

Génie Civil (selon soumission rentrée)	CHF.	56'000.--
Étude du projet (stabilisation banquette et surélévation chaussée)	CHF.	4'000.--
Total	CHF.	60'000.--

4. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

vu le préavis municipal no 2018-11 ;
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
entendu le rapport de la Commission des finances et de la commission ad hoc

décide

1. D'autoriser la Municipalité à engager une dépense d'investissement de CHF. 60'000.--.
2. À défaut, de l'autoriser à recourir à un emprunt bancaire.
3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n°4300.331, la première fois au budget 2019. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 2'000.00.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic — Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf — P. Gerber

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Annexe : plans de réaménagement
Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf, Syndic